

Délibération

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013 Délibération n°2013-29

Débat d'Orientation Budgétaire

Date de la convocation : 2013

Nombre de membres du Comité : 113

Président de séance : Gilles RETIERE

Présents : 62

Yves AUMONT, Joël BATTEUX, Christian BIGUET, Christian BODINIER, Pascal BOLO, Maurice BOUE, Christian BRISSET, Christian BRUN, Éric BUQUEN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Bernard CHESNEAU, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Valérie DEMANGEAU, Alain DONNE, Jean-Luc DURAND, Catherine ESNEE, Philippe EUZENAT, Albert FREMONT, Gilbert GALLIOT, Bernard GARNIER, Jacques GARREAU, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Jean GOISET, Michèle GRESSUS, Dominique GUELLIER, Gilles GUINOUE, Jean-Claude HALGAND, Olivier HERVE, Franck HERVY, Marcel HUOU, Jean-Jacques KOGAN, Raymond LANNUZEL, Lionel LARDEUX, Jean-Pierre LEGENDRE, Yvon LERAT, Daniel LEROUX, Françoise LESTIEN, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Dominique MANAC'H, Alain MANARA, Bernard MAROT, Bernard MOISIERE, Joseph PARPAILLON, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Gilles RETIERE, Patrick RIMBERT, Georges RIVRON, Alain ROBERT, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Joseph TESTARD, Pierre TREGUIER, Dominique UBERTI, Roger VEILLAUD, Alain VEY, Yann VINCE, Bertrand VRAIN.

Absents et représentés : 12

André KELIN donne pouvoir à Christian BRUN, Pascale CHIRON donne pouvoir à Catherine ESNEE, François DE RUGY donne pouvoir à Gilbert GALLIOT, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Yves AMONT, Elisabeth GUIST'HAU donne pouvoir à Pierre TREGUIER, Anne AUFFRET donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Lénéaïck LECLAIR donne pouvoir à Jacques DOLIBERT, Jérôme DHOLLAND donne pouvoir à Alain DONNE, Stéphane GUILLET donne pouvoir à Daniel LEROUX, Marie-Odile BOUILLÉ donne pouvoir à David SAMZUN, Laurent DEJOIE donne pouvoir à Yves AUMONT, André KLEIN donne pouvoir à Christian BRUN.

Absents et excusés : 42

Bertrand AFFILE, Bernard AUNETTE, Robert BELLIO, Alain BENTAHA, Daniel CHATELLIER, Pascale CHIRON, Jean-Philippe COMBE, Christophe COTTA, Elisabeth CRUAUD, Karine DANIEL, Laurent DEJOIE, Hubert DELAHAIE, Mikael DELALANDE, Gérard DRENO, Jean-Pierre FOUGERAT, Laurence GARNIER, Charles GAUTIER, Claude GUILLET, Jean-René JAUMOUILLE, Sophie JOZAN, Jean-Luc LE DRENN, Hervé LEBRETON, Jean-Claude LEMASSON, Sabine MAHE, Frédéric MAINDRON, Monique MAISONNEUVE, Alain MICHELOT, Jean-Paul NAUD, Liliane PLANTIVE, Jean-François RETIERE, Johanna ROLLAND, Denis ROULAND, Claude ROUSSEAU, Alain ROYER, Benoît RUBIN, Edith SARDAIS, Michel TILLARD, Frédéric TRICHET, Philippe TROTTE, Sophie VAN GOETHEM, Marcel VERGER, François VOUZELLAUD.

Délibération

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013 Délibération n°2013-29

Débat d'Orientation Budgétaire

Le président expose :

Comme en 2013, le budget 2014 du pôle distinguera le fonctionnement général du pôle et les études liées aux évolutions du schéma de cohérence territoriale qui seront financés selon les clés de répartition budgétaire habituelles (cf tableau ci-dessous) des actions d'intérêt métropolitain qui feront l'objet de modalités de financement particulières. A ce titre, les principes suivants pourraient être retenus :

- Les dépenses relatives à l'élaboration de schémas stratégiques (développement économique, mobilités...) seront financées selon les clés habituelles
- Les dépenses relatives à la participation de salons, manifestationsseront réparties entre les intercommunalités qui souhaitent y participer
- Les dépenses relatives à des actions de type pré-opérationnel seront financées pour moitié par le(s) territoire(s) à qui elles bénéficient et pour moitié par le pôle au titre de la solidarité.

Tableau de répartition des contributions par intercommunalités

Nantes Métropole	75,35%
Saint Nazaire Agglomération	15,90%
Erdre et Gesvres	3,98%
Loire et Sillon	1,88%
Cœur d'Estuaire	1,79%
Pays de Blain	1,10%

Délibération

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013

Délibération n°2013-29

Débat d'Orientation Budgétaire

Le budget de fonctionnement du pôle métropolitain

Le budget de fonctionnement du pôle s'établira, en 2014, autour de 922 000€ (hors dotation aux amortissements et transfert vers section d'investissement), il sera en légère hausse par rapport à 2013.

En 2015, il sera stabilisé autour de 850 000 euros afin de pouvoir poursuivre le travail de révision du schéma de cohérence territoriale qui sera engagé à partir de septembre 2014 notamment pour faire face aux dépenses liés à l'organisation de la concertation publique et l'animation du dialogue.

Ce budget peut être décomposé en cinq postes :

- Subventions annuelles à l'Auran et l'Addrn **(38,4%)**. Dans le cadre de son adhésion aux agences d'urbanisme le pôle apporte un soutien financier permettant à l'Auran et l'Addrn réaliser leur programme de travail partenarial qui bénéficie à l'ensemble des intercommunalités membres du pôle et aux soixante et une communes. En 2014, les agences engageront le travail préparatoire à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale et à la mise en œuvre du programme d'actions du pôle.
L'enveloppe financière attribuée aux agences est stable depuis 2005
- Les prestations de services **(28,2%)** qui concernent essentiellement le marché de recherche actions avec Air Pays de la Loire (un tiers du total) pour la labellisation MRV de Basémis. Les autres prestations sont relatives à différents types de prestations pour la vie du syndicat ou la préparation du Scot. Ce poste est en hausse par rapport à 2013 et inclura une provision budgétaire d'éventuelles études mutualisées par des intercommunalités du pôle en fonctionnement.
- La convention de mise à disposition de service entre la Carene et le pôle métropolitain **(20,5%)** qui intègre la mise à disposition de personnel et de locaux. Le remboursement de la Carene s'effectue à l'année n+1 en fonction de son compte administratif. Le budget 2014 intégrera l'ensemble des quatre équivalents temps plein mis à disposition et atteindra donc 200 000€. En 2015, ce poste n'augmentera pas de manière significative
- Les frais de fonctionnement **(11,4%)** en baisse de 15% par rapport à 2013. Ils seront stabilisés à cette hauteur en 2015.
- Les adhésions à des organismes extérieurs comme Air Pays de la Loire et la Fédération Nationale des Scot **(1,5%)**

Délibération

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013

Délibération n°2013-29

Débat d'Orientation Budgétaire

En matière de recettes, le budget de fonctionnement est principalement couvert par les contributions des intercommunalités (86%), une subvention exceptionnelle de l'Etat en DGD (10%) du fait de la mise en révision du Scot, une subvention du programme investissement d'avenir pour le marché de recherche action Basémis et d'éventuelles contributions des intercommunalités membres pour la réalisation d'études mutualisées au travers du pôle. Compte tenu de ces recettes, les contributions 2014 des intercommunalités seront légèrement inférieures à celles de 2013.

Le budget d'investissement

Le budget 2014 d'investissement sera à hauteur de 630 000€. Une stabilisation sera poursuivie en 2015/2016 et ces dépenses seront mobilisées sur la révision du Scot. Le budget 2014 prévoit :

- La mission la mission volet A de l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine pour le projet urbain du quartier de la gare de Loire et Sillon à Savenay (20,5%). Le pôle bénéficiera de recettes spécifiques pour cette étude venant du Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement et des collectivités concernées.
- Le lancement d'une étude de stratégie urbaine sur le pôle structurant de Blain comme cela a été déjà conduit pour Nort-sur-Erdre, Treillières Grandchamps-des-Fontaines, Saint-Etienne de Montluc et Savenay (8%).
- La conduite d'une étude pré-opérationnelle sur le secteur de Ragon (Communauté de communes d'Erdre Gesvres, commune de Treillieres) pour le développement d'une zones d'activités (3%)
- Les investissements mobiliers et informatiques du pôle, et les insertions presse (1,5%)

L'essentiel du budget d'investissement (67%) sera consacré à l'appel à concepteurs Eaux et Paysages : une première action d'intérêt métropolitain présenté au budget 2013, validée par

Délibération

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013

Délibération n°2013-29

Débat d'Orientation Budgétaire

les six conseils communautaires dans le cadre du programme d'actions d'intérêt métropolitain. La réalisation n'interviendra que sur l'exercice 2014.

La démarche « eaux et paysages » engagée par le Pôle métropolitain est pensée comme une traduction opérationnelle de cet engagement fort du SCoT métropolitain. Il concerne deux échelles complémentaires :

- la grande échelle stratégique de Nantes Saint-Nazaire, emblématique du projet de développement porté par le SCoT et valorisé dans le cadre de la démarche EcoCité ;
- six sites plus opérationnels, choisis par les intercommunalités du Pôle métropolitain pour ce qu'ils révèlent de l'identité paysagère de leur intercommunalité. Les sites identifiés qui seront soumis à la réflexion des concepteurs comprennent souvent eux-mêmes deux dimensions : un périmètre large et un secteur plus opérationnel.

La première étape du dispositif « eaux et paysages » consiste à interroger des concepteurs (équipes pluridisciplinaires constituées autour de la compétence paysagiste) sur leur vision d'ensemble des paysages métropolitains (estuaire de la Loire, marais de Brière, sillon de Bretagne, vallées de l'Erdre, du Cens, de la Sèvre, du Gesvres, coteaux, bocages, ville dense, tissu périurbain...) et sur des esquisses d'aménagement pour les six sites choisis par les intercommunalités.

C'est bien la valorisation d'une chaîne de paysages complémentaires qui est visée pour révéler et mettre en valeur la carte d'identité vert et bleue de ce grand territoire. Il s'agit également pour le Pôle métropolitain de disposer, au travers de l' d'une analyse fine et experte des différents espaces constituant son territoire pour nourrir ses futurs exercices de planification (élaboration d'une trame verte et bleue, mise en révision du SCoT).

Cette première phase, sera organisée sous la forme d'un dialogue compétitif au premier semestre 2014, les crédits inscrits au budget concerne la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à Une Fabrique de la Ville et l'indemnisation des 4 équipes retenues par le jury (16 000€ TTC par site, soit 96 000 € TTC par équipe).

Délibération

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013
Délibération n°2013-29

Débat d'Orientation Budgétaire

Les recettes de la section d'investissement

En 2014, Les recettes d'investissement seront composées pour :

- 40% de la dotation aux amortissements
- 33% de subventions d'investissement des intercommunalités membres du pôle pour la réalisation de l'appel à concepteurs Eaux et Paysages.. En cas de résultat positif de l'exercice 2013, l'excédent serait affecté à cette opération pour diminuer les contributions des intercommunalités.
- 8% de transfert depuis la section de fonctionnement
- 7% des subventions spécifiques des collectivités concernés par l'étude urbaine du quartier de la gare de Loire et Sillon à Savenay
- 7% du FCTVA
- 5% de subventions du Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement pour l'étude urbaine du quartier de la gare

Ce projet de budget nécessitera un appel de fonds de nos intercommunalités à hauteur de 1 050 000 euros.

Le comité syndical délibère et :

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

A L'UNANIMITÉ

Nantes, le **11 DEC. 2013**

Le Président du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Gilles Retière

